



AMENDES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES SAISON 2022/2023

JOUEURS - ENTRAÎNEURS - ÉDUCATEURS - DIRIGEANTS

Article 4 Comportement excessif / déplacé

Au cours de la rencontre : **Amende 50 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 60 EUROS**

Article 5 Comportement blessants (propos, geste ou attitude)

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 60 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 70 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 30 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 40 EUROS**

Article 6 Comportement grossiers ou injurieux (propos, geste ou attitude)

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 70 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 80 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 30 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 40 EUROS**

Article 7 Comportements obscènes (propos, geste ou attitude)

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 80 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 90 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 40 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 50 EUROS**

Article 8 Comportement intimidant / menaçant (propos, geste ou attitude)

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 100 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 120 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 50 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 70 EUROS**

Article 9 Comportements racistes ou discriminatoires (propos, geste ou attitude)

Amende 200 EUROS

Article 10 Bousculade volontaire

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 150 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 180 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 120 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 150 EUROS**

Article 11 Tentative de brutalité – Tentative de coup

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 160 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 180 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 130 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 160 EUROS**



Article 12 Crachat

A l'encontre d'un officiel

Au cours de la rencontre : **Amende 210 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 250 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre : **Amende 160 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 200 EUROS**

Article 13.1 Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas une blessure ou entraînant une blessure uniquement observée par un arbitre

A l'encontre d'un officiel :

Au cours de la rencontre : **Amende 150 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 200 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre :

A l'occasion d'une action de jeu **Amende 100 EUROS**

En dehors de toute action de jeu **Amende 150 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 200 EUROS**

Article 13.2 Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par 1 certificat médical

A l'encontre d'un officiel :

Au cours de la rencontre : **Amende 200 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 250 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre :

A l'occasion d'une action de jeu **Amende 150 EUROS**

En dehors de toute action de jeu **Amende 170 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 200 EUROS**

Article 13.3 Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par 1 certificat médical et entraînant une ITT inférieure ou égale à 8 jours

A l'encontre d'un officiel :

Au cours de la rencontre : **Amende 250 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 300 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre :

A l'occasion d'une action de jeu **Amende 200 EUROS**

En dehors de toute action de jeu **Amende 220 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 250 EUROS**

Article 13.4 Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par 1 certificat médical et entraînant une ITT supérieure à 8 jours

A l'encontre d'un officiel :

Au cours de la rencontre : **Amende 300 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 400 EUROS**

A l'encontre d'un joueur - entraîneur - éducateur - dirigeant ou envers le public

Au cours de la rencontre :

A l'occasion d'une action de jeu **Amende 250 EUROS**

En dehors de toute action de jeu **Amende 300 EUROS**

En dehors de la rencontre : **Amende 350 EUROS**

Pour les Articles de 9 à 13 de l'annexe 2 du Règlement Disciplinaire de la FFF, la commission appliquera pour l'infraction commise un retrait de point(s) au classement de l'équipe première